

Campaniste



Métier millénaire dont le nom a été officiellement adopté en 2008, le ou la campaniste est un ou une spécialiste de la conception, de l'installation, du fonctionnement, du mouvement d'horlogerie et de l'entretien des cloches.

-  Statut d'exercice : **artisan, salarié**
-  Niveau de formation requis : **CAP ou équivalent**

LES ÉTUDES

CAP ou équivalent	Durée standard	En Grand Est
CAP électricien	2 ans	Dans 52 établissements
CAP charpentier bois	2 ans	Dans 14 établissements

Sources : Onisep 07.2025 ©(c) www.akolosov.art - Stock.Adobe.com